



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA CORRÈZE

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Le public est informé qu'une enquête publique unique sera ouverte en mairies d'Egletons et de Lapeau pendant 15 jours consécutifs, du 17 février 2020 au 2 mars 2020 inclus, sur le programme de gestion 2020/2024 des travaux d'entretien, au profit du bassin versant de la Luzège et des petits affluents de la Dordogne, présenté par la communauté de communes de Ventadour – Egletons – Monédières. L'enquête porte sur une demande d'autorisation environnementale au titre des installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA) et d'une demande de déclaration d'intérêt général.

La demande d'autorisation environnementale relève de la nomenclature des installations, ouvrages, travaux et activités soumises à autorisation (A) ou à déclaration (D) pour les rubriques suivantes : n° 3.1.1.0 – 1° (A) et 2° (A/D), n° 3.1.2.0 – 1° (A) et 2° (D), n° 3.1.3.0 – 1° (A) et 2° (D), n° 3.1.5.0 – 1° (A) et 2° (D), n° 1.2.1.0 – 1° (A) et 2° (D)

Madame Hélène Peyroche, retraitée de la fonction publique, est désignée en qualité de commissaire enquêteur pour mener cette enquête publique.

Le dossier d'enquête (demande d'autorisation IOTA et déclaration d'intérêt général) sera tenu à la disposition du public, du 17 février 2020 au 2 mars 2020 inclus :

- sur le site internet « Les services de l'État en Corrèze » : <http://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques>
- en mairies d'Egletons et de Lapeau aux heures d'ouverture des services, à l'exception des jours fériés :
  - La mairie d'Egletons du lundi au vendredi : de 08h00 à 12h00, de 13h00 à 17h00.
  - La mairie de Lapeau le lundi : de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 ; le mardi : de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h30 ; le mercredi : de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ; le jeudi : de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h30 ; le vendredi : de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00.

Durant cette même période, le dossier pourra également être consulté sur un poste informatique au sein des locaux de la préfecture (bureau de l'environnement et du cadre de vie, 1 rue Souham à Tulle) aux heures d'ouverture des services : du lundi au vendredi de 08h15 à 12h00 et 13h30 à 16h30.

Le public pourra :

- consigner ses observations sur les registres d'enquête unique tenus à sa disposition en mairies d'Egletons et de Lapeau,
- adresser ses observations au commissaire enquêteur:
  - par correspondance à la mairie d'Egletons, siège de l'enquête (adresse postale : 20 Place des Anciens Combattants, 19300 Egletons).
  - par courrier électronique adressé à [pref-environnement@correze.gouv.fr](mailto:pref-environnement@correze.gouv.fr) (mentionner dans l'objet du courriel *Enquête publique unique sur le projet de CC-VEM*)

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, écrites ou orales, aux lieux, jours et heures suivants :

Mairie d'Egletons	Mairie de Lapeau
– mercredi 26 février 2020, de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00	– lundi 17 février 2020, de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 – lundi 2 mars 2020, de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00

A l'issue de l'enquête, un exemplaire du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposé à la préfecture de la Corrèze (Bureau de l'environnement et du cadre de vie) et aux mairies d'Egletons et de Lapeau pour y être tenu sans délai à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de la communauté de communes de Ventadour – Egletons – Monédières, M. Sylvain Guerin – technicien environnement, numéro de téléphone : 05.55.27.47.32 – courriel : [environnement@cc-ventadour.fr](mailto:environnement@cc-ventadour.fr).

A l'issue de l'instruction, le préfet de la Corrèze sera amené à statuer, par arrêté préfectoral, sur les demandes (autorisation environnementale et déclaration d'intérêt général) sollicitées (autorisation assortie, le cas échéant, de prescriptions ou refus).

Au fur et à mesure de l'avancement de la procédure, avis et dossier d'enquête, rapport et conclusions du commissaire enquêteur (pendant un an) et décision statuant sur les demandes pourront être consultés au fur et à mesure de l'avancement de l'instruction, sur le site internet « Les services de l'État en Corrèze » à l'adresse suivante : <http://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques>.

Tulle, le 28 JAN. 2020

Pour le préfet et par délégation,  
Le secrétaire général

Mathieu Doligez